

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Dr Emmanuelle Penven¹, Dr Magdeleine Brom², Julie Plaine³, Thomas Doulat³, Dr Madeleine Valenty³

¹Consultation de pathologies professionnelles du Centre hospitalier universitaire de Besançon, ²Médecin Inspecteur régional du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Besançon, ³Département santé travail, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL (MCP)

Le programme MCP s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires qui s'engagent à signaler, lors de deux campagnes de deux semaines au cours de l'année baptisées "quinzaines MCP", toute maladie qu'ils estiment, de par leur connaissance du milieu professionnel, en lien avec le travail (carte).

Ces maladies n'ont soit pas été déclarées, soit pas été reconnues par un régime d'indemnisation des maladies professionnelles au moment du signalement.

En 2010, la région Franche-Comté participait à ce programme pour la 4^e année consécutive.

Les données de l'ensemble des régions sont agrégées au niveau national. Les résultats produits servent à l'amélioration des connaissances sur les risques professionnels et sont largement repris par les instances nationales.

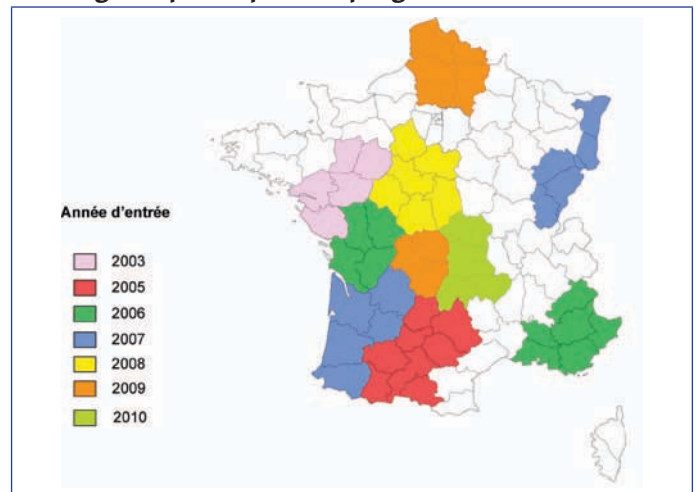
RÉSULTATS DES QUINZAINES 2010

Les médecins participants

32 médecins du travail ont participé à au moins une quinzaine MCP en 2010. Le taux de participation régional (24,6 %), est nettement en baisse depuis 2007 (figure 1).

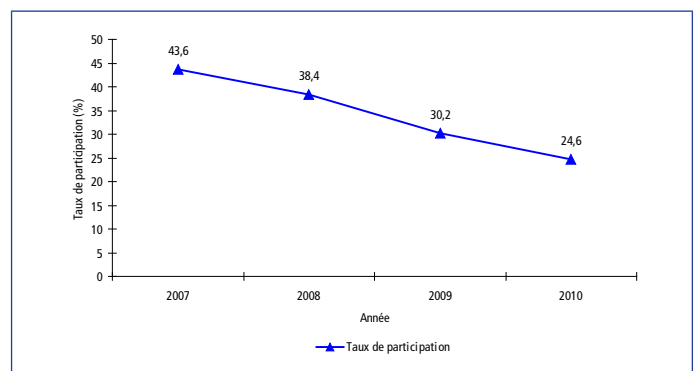
I CARTE I

Les régions participant au programme MCP en 2010



I FIGURE 1 I

Évolution du taux de participation de 2007 à 2010



Exemples d'utilisation des données issues du programme MCP

Audition par la Commission instituée par l'article L. 176-2 du Code de la sécurité sociale (Commission Diricq) chargée d'estimer la part de réversion de la branche accident du travail-maladie professionnelle vers la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale.

Audition par le Conseil d'orientation des conditions de travail pour faire évoluer les tableaux de maladies professionnelles (notamment le tableau 57 du Régime général).

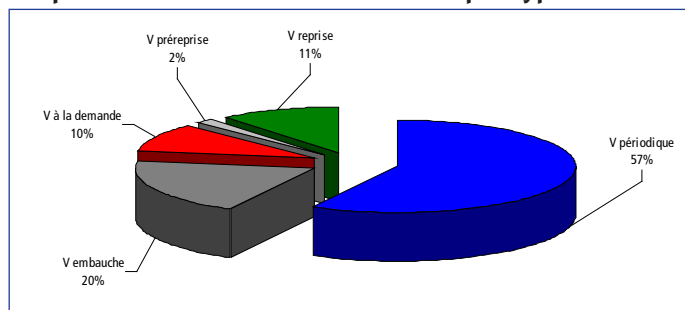
Travaux sur la comparaison des maladies professionnelles reconnues et les données issues du programme MCP pour approcher la sous-réparation de certaines localisations de TMS...

Les salariés vus en quinzaine

Au cours des deux quinzaines 2010, les médecins volontaires ont vus 2 870 salariés. Par rapport à 2009, le pourcentage de salariés vus en visite périodique est plus faible (57 % *versus* 66 %) alors que les pourcentages de salariés vus en visite d'embauche (20 % *versus* 18 %), de reprise (11 % *versus* 8 %) et à la demande (10 % *versus* 6 %) sont plus importants (figure 2).

FIGURE 2 I

Répartition des salariés vus en 2010 par type de visite

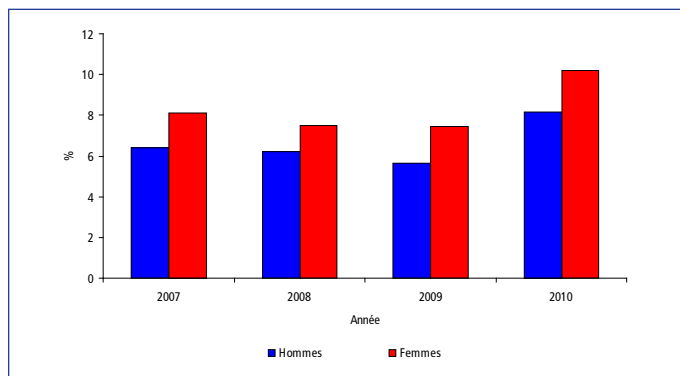


Les MCP signalées

- **Fréquence des MCP** : sur les 2 871 salariés vus lors des quinzaines 2010, 262 présentaient au moins une MCP. Au total, 290 MCP ont été signalées, ce qui représente un taux de signalement de 9,1 %. Toutefois, la variation de la fréquence depuis 2007 n'est pas statistiquement significative et tient donc essentiellement à un manque de puissance induit par le faible taux de participation. Ainsi, si l'on exclut du calcul de la fréquence les signalements effectués par les médecins signalant plus de 20 MCP, la fréquence des MCP n'est plus que de 7,1 % (figure 3).
- **Catégories socioprofessionnelles** : comme lors des années précédentes, ce sont les ouvriers qui sont le plus fréquemment atteints de MCP. Viennent ensuite les employés, puis les professions intermédiaires.
- **Secteurs d'activité** : le faible nombre de salariés vus en quinzaine en 2010 ne permet pas de détailler la fréquence des MCP par secteur d'activité.

FIGURE 3 I

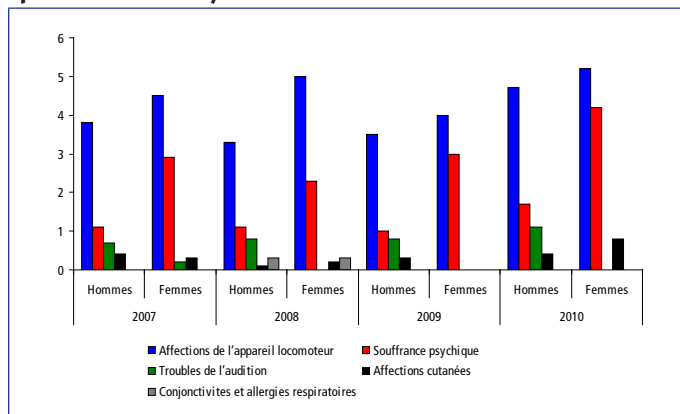
Évolution de la fréquence des MCP de 2007 à 2010



- **Principales pathologies signalées** : depuis 2007, la majorité des MCP signalées concernent l'appareil locomoteur (4,7 % des hommes et 5,2 % des femmes vus lors des quinzaines en sont atteints) et la souffrance psychique (1,7 % des hommes et 4,2 % des femmes en sont atteints). Les pathologies apparaissant en troisième position sont chez les hommes les troubles de l'audition et chez les femmes les affections cutanées ou les conjonctivites et allergies respiratoires en fonction des années. Là encore, ces évolutions doivent être interprétées avec prudence compte tenu du faible nombre de salariés vus plus particulièrement lors des quinzaines 2010 (figure 4).

FIGURE 4 I

Évolution de la fréquence des MCP par pathologies et par sexe de 2007 à 2010



Points marquants des quinzaines 2010

L'année 2010 est marquée par un faible taux de participation des médecins du travail de la région. Or, la faiblesse du taux de participation, dans une petite région comme la Franche-Comté, a un fort impact sur la solidité et la finesse des résultats observés.

C'est pour cette raison que peu de résultats 2010 sont présentés dans cette plaquette régionale, notamment en termes de catégorie socioprofessionnelle et de secteur d'activité concernés par les MCP.

La veille sanitaire en santé au travail a pourtant toute sa place dans la pratique médicale des médecins du travail. Elle constitue explicitement l'une des missions dévolue au service de santé au travail comme vient de le rappeler la réforme de l'organisation de la santé au travail adoptée le 20 juillet 2011.

Participer à un programme de veille tel que le programme MCP est un moyen de concourir au développement d'outils de connaissance et de suivi en santé au travail, ce qui constitue l'un des objectifs du Plan santé travail 2010-2014 et de sa déclinaison régionale en Franche-Comté.

Remerciements : nous remercions chaleureusement tous les médecins du travail de Franche-Comté qui ont participé au programme MCP.

Nous remercions les présidents et directeurs des services de santé au travail qui facilitent l'accès aux données d'effectifs ; assistant(e)s et infirmier(e)s qui apportent leur aide concrète aux médecins du travail ; les internes en médecine du travail et la consultation de pathologie professionnelle pour leur implication.

Citation suggérée : Les maladies à caractère professionnel en Franche-Comté - Résultats 2010. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011. 2 pages. Disponible à partir de l'URL: <http://www.invs.sante.fr>

Mots clés : maladie à caractère professionnel, surveillance épidémiologique, Franche-Comté